

# MARCHE PUBLIC de TRAVAUX

COMMUNE de CAVEIRAC  
Place du Château – 30820 CAVEIRAC

## MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Travaux d'ouverture de forêt en gestion forestière et  
Travaux de création d'interfaces forestières en milieu de garrigue

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES Valant Règlement de la Consultation

Date d'envoi à la publication :  
Le Vendredi 5 Février 2010  
Date limite de réception des candidatures et offres  
Le Jeudi 18 Février 2010 à 12H00

Ordonnateur : Monsieur le Maire de Caveirac

Comptable assignataire des paiements :  
Monsieur Le Trésorier - Trésorerie de Nîmes Banlieue

### **1 ) Objet de la consultation :**

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent :

Travaux d'ouverture de forêt en gestion forestière et Travaux de création d'interfaces forestières en milieu de garrigue

### **2 ) Décomposition de la consultation :**

Les travaux sont répartis en 2 lots :

- ✓ Lot n°1 : Travaux d'ouverture de forêt en gestion forestière (travaux visant à créer de l'éclaircie avec purge des ramas). Le tarif sera exprimé en m<sup>2</sup> HT. L'entreprise précisera le ou les coefficient(s) de complexité en fonction de la nature du terrain qu'elle compte appliquer au tarif au m<sup>2</sup> initial (éléments détaillés dans l'acte d'engagement, à compléter). La commune estime le besoin pour l'année civile 2010 à environ 40 000 m<sup>2</sup> ;
- ✓ Lot n°2 : Travaux création d'interface forestier e n milieu de garrigue. Le tarif sera exprimé en m<sup>2</sup> HT. L'entreprise précisera le ou les coefficient(s) de complexité en fonction de la nature du terrain qu'elle compte appliquer au tarif au m<sup>2</sup> initial (éléments détaillés dans l'acte d'engagement, à compléter). La commune estime le besoin pour l'année civile 2010 à environ 20 000 m<sup>2</sup>.

### **3 ) Durée du marché :**

Le présent marché débutera courant Mars 2010 et prendra fin le 31 décembre 2010.

### **4 ) Responsabilité de l'entrepreneur :**

L'entrepreneur sera tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, lors de l'exécution de ses prestations.

Si de quelconques dommages affectant les équipements et les plantations en place devaient survenir, du fait ou indépendamment de son activité, l'entrepreneur sera tenu d'en informer la Commune de Caveirac dans les plus brefs délais et de prendre toutes les mesures immédiates pour sauvegarder la sécurité du public et la conservation des biens.

L'entrepreneur sera tenu responsable de tout dommage causé aux ouvrages et plantations existants sur le domaine public ou privé. Les dommages seront réparés à ses frais.

**5 ) Préservation des riverains :**

L'entrepreneur devra exécuter les travaux de telle manière que les propriétés riveraines n'aient à subir aucun dommage du fait des travaux.

Dans le cas où, malgré les précautions prises, des dommages seraient subis par un ou plusieurs riverains, le montant des dégâts serait à la charge exclusive de l'entrepreneur.

**6 ) Représentant de l'entreprise :**

Pour assurer la conduite du chantier, l'entreprise désignera un représentant qui, autant que possible, sera le même pendant la durée des travaux. Ce représentant sera suppléé de sorte qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue du fait de son absence.

**7 ) Sécurité, signalisation et police du chantier :**

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité pendant l'exécution des travaux, et la bonne organisation de ses chantiers.

**8 ) Modalités de détermination du prix :**

L'entreprise proposera un prix au m<sup>2</sup> pour les prestations à réaliser.

**9 ) Mode de règlement du marché :**

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, soit un délai de règlement de trente cinq jours au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 30 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les règlements seront effectués sur présentation par le titulaire d'une facture précisant les prestations effectuées. Les factures afférentes au paiement pourront être présentées, après service fait, chaque fin de mois ou chaque trimestre. Elles seront établies en 2 exemplaires et devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Caveirac – Place du Château – 30820 CAVEIRAC

**10 ) Prix du marché**

Les prix sont fermes et définitifs pour l'année 2010.

**11 ) Avance :**

Sans objet.

## 12 ) Présentation des offres :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-caveirac.fr>

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### 12.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1) Les attestations d'assurance mentionnées à l'article 15 ci-dessous.

2) Un mémoire technique, daté et signé, dans lequel l'entreprise expliquera les moyens de l'entreprise (le candidat devra fournir le ou les **diplôme (s)** qu'il détient), la méthode utilisée pour exécuter son activité (notamment dans le cas d'entreprise ayant un seul exécutant), les délais d'intervention en cas d'un besoin imprévisible inhérent aux intempéries ou à des phénomènes météorologiques.

3) Un projet de marché comprenant :

- l'acte d'engagement (A.E) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés dans entreprises ayant vocation à être titulaire du marché daté et signé.
- le cahier des clauses particulières (C.C.P) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Le devis descriptif.

**NOTA** : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours maximum.

## 13 ) Jugement des offres :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés publics. Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance décroissante, les suivants :

1. Valeur technique au vu du mémoire méthodologique 60 % :

- Moyens de l'entreprise : 10 points
- Diplôme (s) : 5 points
- Méthode d'exécution : 40 points
- Délais d'intervention (besoin imprévisible) : 5 points

2. Prix

40 %

Après examen des offres et avant attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut, le cas échéant, engager des négociations avec le ou les candidats.

**14) Conditions d'envoi ou de remise des offres :**

Les offres sont remises au secrétariat de la mairie contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception.

Elles doivent impérativement parvenir à l'adresse suivante :

MAIRIE de CAVEIRAC - Place du Château - 30820 CAVEIRAC,

L'enveloppe doit comporter la mention :

OFFRE POUR : Travaux d'ouverture de forêt en gestion forestière  
et Travaux de création d'interfaces forestières en milieu de garrigue

**LOT N°...(à préciser)**

**NE PAS OUVRIR**

La date limite de réception des offres est le :

**18 Février 2010 A 12H 00.**

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom et adresse sur l'enveloppe.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs

**15) Assurances :**

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché. L'entreprise produira les attestations à jour pour l'année 2010.

**16) Demande de renseignements :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

Monsieur MOUNET Jean-Marc

4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Délégué à l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'urbanisme et de l'environnement

MAIRIE de CAVEIRAC

Place du Château

30820 CAVEIRAC

Tél. : 06.19.90.77.78

Courriel : [jean-marc.mounet@mairie-caveirac.fr](mailto:jean-marc.mounet@mairie-caveirac.fr)

L'entreprise pourra demander à visiter quelques sites d'intervention pour prendre connaissance des complexités en fonction de la nature des terrains.

**17) Résiliation du marche :**

Seules les stipulations du C.C.A.G.-Travaux., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

Dressé Le :

Lu et approuvé  
*Signature du responsable de l'entreprise candidate*